

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres excusés ou absents	2
Nombre de procurations	2
Nombre de votants	15

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 14 AVRIL 2025

A 19 H 00

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à dix-neuf heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Étaient présents :

Mmes Laurence DOYONNAS, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Patricia CHANEL, Catherine JANTON, Christine DOLE et Séverine BRESSAND.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI

Excusé (e) ou absent (e) s :

Richard DEVOY (pouvoir à Mme Séverine BRESSAND) et Mme Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON).

Date de convocation du conseil municipal : Vendredi 4 avril 2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Approbation du compte-rendu de la séance du mardi 17 mars 2025

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- **URBANISME :**
 - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
- **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :**
 - Etat d'avancement des travaux,
- **AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :**
 - Point sur ce dossier
- **BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2025 :**
 - Vote des taxes locales
 - Vote des subventions
 - Vote du budget
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN**
 - Mission de Collecte et valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) :
- **PREFECTURE DE L'AIN**
 - Télétransmission des actes de commande publique via l'application @CTES
- **VERGER PARTAGE :**
 - Convention entre la mairie et la Sauvegarde du passé
- **LOCATION AU 7 IMPASSE DES ECOLIERS,**
- **QUESTIONS DIVERSES :**
 - Comptes-rendus de diverses réunions,
 - Divers.

URBANISME :

1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Certificats d'urbanisme :

N° 08/2025 – ESSENTIEL NOTAIRES pour les parcelles ZC 47 et 48 situées au Mas Pommier – Propriété de Mme ROUGEMONT Marie-Thérèse – Zone Ad du PLU.

N° 09/2025 – ESSENTIEL NOTAIRES pour la parcelle ZC n°49 située au Mas Pommier – Propriété de Mme ROUGEMONT Marie-Thérèse – Zone 2 AUX du PLU.

Déclarations préalables :

N° 14/2025 – M. LEFRANC Joffrey pour la pose de 12 panneaux photovoltaïques en toiture – 145, Impasse du Pelloux – Parcelle D n° 679 – Zone Ub

N° 15/2025 – GLOBE ENERGY pour la pose de 9 panneaux photovoltaïques en toiture – 161, Chemin du Coteau (propriété de M. POUDREL Alexandre) – Parcelle ZD 22 – Zones Nd et Np

N° 16/2025 – M. PAQUET Henri pour la construction d'une piscine et d'une clôture – 1139, route de Dompierre – Parcelle E n° 867 – Zone Ub

Droit de préemption urbain :

N° 02/2025 – Me Emmanuelle PORAL concernant le projet de mutation de la propriété cadastrée section C n° 1007 (Surface totale : 1970 m²) – 130, chemin des Millettes – Propriétaire actuelle : M. DEBOURG Dorian et Mme TRIBHOU Laëtitia – Acquéreurs : M. Frédéric MOULOT et Mme Florence LACROIX – Zones Ua et A.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Abandon du droit de préemption urbain
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le Maire fait un point détaillé des travaux en cours et des derniers choix établis pour la couleur de l'évier gris et validation du dessus du bar. La couleur du crépi sera la plus proche possible de la couleur des joints du bâtiment de l'ancienne cure.

Une visite des travaux est planifiée le samedi 19 avril avec les membres du conseil.

Lot n° 6 – Menuiseries extérieures – Métallerie : Avenant n° 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'avancement des travaux réalisés par l'entreprise ACCORD ALU, plusieurs éléments ont été modifiés par rapport au marché initial notamment la suppression d'un châssis fixe pour le remplacer par un châssis trapézoïdal, l'installation de volets roulants dans la grande salle en façade côté Est, le changement d'une porte coupe-feu par une porte classique, le redimensionnement de la verrière, etc...

L'entreprise ACCORD ALU a adressé son devis qui s'élève à **6 580.00 € H.T soit 7 896.00 € TTC.**

Le conseil municipal à l'unanimité valide le devis présenté et autorise le Maire à signer l'avenant au marché.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Accord avenant n° 1 – Lot 6 – Menuiseries extérieures – Métallerie
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES :

Les dossiers des prestataires retenus sont tous complets sauf pour le lot 4.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par ARCHIBULLE, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer le marché du Lot 04 Menuiseries extérieures PVC à l'entreprise MOREL SA pour un montant de 10 105,00 € H.T.

Considérant l'article R.2144-4 du Code de la Commande Publique en application duquel il a été demandé à l'entreprise MOREL SA de fournir les documents pour qu'il justifie ne pas relever d'un motif d'exclusion de la procédure de passation du marché,

Considérant qu'il ressort des éléments transmis que ladite entreprise a été mise en redressement judiciaire en date du 06/05/2024 avec période d'observation de 6 mois. Par jugement en date du 06/11/2024, le tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse a renouvelé une période d'observation de 6 mois soit jusqu'au 06/05/2025.

Considérant qu'en application de l'article L.2141-3 du Code de la Commande Publique, « Sont exclues de la procédure de passation des marchés les personnes : (...) 3° Admises à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, qui ne bénéficient pas d'un plan de redressement ou qui ne justifient pas avoir été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché. »

Considérant le délai global d'exécution des travaux de 9 mois,

Considérant les dispositions de l'article R.2144-7 du Code de la Commande Publique qui stipulent que « Si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'exclusion (...) sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé. Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après la sélection des candidats ou le classement des offres, le candidat ou le soumissionnaire dont la candidature ou l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. »

Considérant le délai global d'exécution des travaux de 9 mois,

Le conseil municipal, à l'unanimité, sur la base de ces éléments et :

- VU les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la commande Publique,
- VU les éléments exposés, décide d'attribuer le marché comme suit et de solliciter :

⇒ Lot N°04 – L'entreprise ACCORD ALU, classée 2^{ème}, pour les Menuiseries extérieures PVC pour un montant de 11 940,00 € HT,
Pour être attributaire du marché

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Aménagement de 2 logements Lot 4 – Menuiseries extérieures PVC – Accord Alu
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

Les courriers des entreprises non-retenues (sauf pour le lot 4) ont été notifiés le 7 avril 2025 via la plateforme des marchés publics.

Concernant le lot 4 – Menuiseries extérieures PVC, les courriers aux entreprises non-retenues seront notifiés le 17 avril 2025.

De ce fait, la réunion de démarrage initialement programmée le 15 avril 2025, est décalée au mardi 22 avril 2025 à 15 h 30.

Le maire indique que pendant la durée des travaux, Druillat Accueil Loisirs sera délocalisé à la salle de l'Amicale des Chaumes, au hameau de la Ruaz.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2025 :

La commission des Finances s'est réunie le lundi 24 mars dernier.

Le budget, tel que préparé et validé par cette commission, s'équilibre en dépenses et en recettes :

SECTIONS	MONTANTS
SECTION DE FONCTIONNEMENT	775 130.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 256 746.12 €
MONTANT DU VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (Compte 023 en dépenses) A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Compte 021 en recettes)	60 000.00 €

Pour mémoire, l'intégralité du résultat de la section de fonctionnement soit **169 517.12 €** a été imputé par délibération du 17 mars dernier à la section d'investissement au compte 1068 (Cette somme est exclusivement consacrée aux travaux car la section d'investissement ressort en excédent et couvre le besoin d'autofinancement des restes à réaliser).

Le tableau ci-dessous rappelle les résultats du compte financier unique adopté le 17 mars 2025 :

M 57 - CFU 2024	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	-592 359.51 €
Recettes	761 876.63 €
Excédent Antérieur	0.00 €
Excédent 2024	169 517.12 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	-347 330.68 €
Recettes + Affectation Résultat	383 890.58 €
Excédent antérieur	218 276.10 €
Excédent 2024	254 836.00 €
Crédits reportés	
Dépenses	-601 700.00 €
Recettes	426 742.00 €
	-174 958.00 €
Besoin de financement : 0.00 €	79 878.00 €
	Investissement 169 517.12 €
Affectation du résultat : 169 517.12 €	
	Fonctionnement

Détails crédits reportés	
Voirie : Bram 33100 + SEMIO 315	-33 500.00 €
Salle polyvalente	-508 200.00 €
Rénovation logements	-60 000.00 €
Total dépenses	-601 700.00 €
Subventions salle polyvalente	426 742.00 €
Total recettes	426 742.00 €

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – LES DEPENSES :

1 - Les travaux à valider (ou réaliser) en section de fonctionnement :

- **Compte 61531 – Entretien de voirie :**
 - Elagage de 14 platanes – Entreprise LAMBERT pour 1 190.00 € T.T.C.
 - Fauchage - Entreprise TABOURET pour 936.00 € T.T.C.
 - Point à temps – Entreprise SOCALF pour 11 904.00 € T.T.C. (devis validé en séance du 17.03.25)
- **Compte 615221 – Entretien sur bâtiments publics :**
 - Nettoyage des plaques translucides atelier communal - Entreprise Cyrille CHAVANEL pour 540.00 € TTC.
- **Compte 615228 – Entretien logements (au-dessus de la mairie) :**
 - Réfection de la cage des appartements au-dessus de la mairie - Entreprise CHRIS PEINTURE pour 2 595.00 € TTC (travaux non retenus à ce jour).

Le conseil municipal, à l'unanimité valide les travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments publics et autorise le Maire à signer les devis et passer les commandes correspondantes. Les travaux de la cage d'escaliers des appartements au-dessus de la mairie sont pour l'instant suspendus.

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Validation des programmes de travaux de fonctionnement pour commande aux entreprises
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

2 - Les subventions proposées par la Commission des Finances :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT ATTRIBUE EN 2024	MONTANT ATTRIBUE EN 2025
ACADEMIE DE LA DOMBES	100.00 €	100.00 €
ADMR (en alternance avec ADAPA) EN 2025 - ADAPA	100.00 €	100.00 €
ANCIENS COMBATTANTS (Subvention non versée 2024 – pas d'activité)	300.00 €	0.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	150.00 €	150.00 €
Comité d'Animation de DRUILLAT – Subvention habituelle – participation feu d'artifice	1 200.00 €	1 200.00 €
Comité d'Animation de DRUILLAT – Subvention exceptionnelle pour remplacement des bâches des chapiteaux	1 500.00 €	0.00 €

Croix Rouge Française	150.00 €	150.00 €
Les Restaurants du Cœur	150.00 €	150.00 €
Sou des Écoles de DRUILLAT	2 300.00 €	2 300.00 €
Secours Populaire	150.00 €	150.00 €
JSP Pays du Cerdon	500.00 €	500.00 €
SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS	300.00 €	300.00 €
LES SORTIES DU COEUR	150.00 €	200.00 €
Montant attribué	7 050.00 €	5 250.00 €
CREDIT PREVISIONNEL	450.00 €	750.00 €
MONTANT INSCRIT AU COMPTE 65748	7 500.00 €	6 000.00 €

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Adoption de subventions
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

B – LES RECETTES :

Fiscalité Locale – vote des taux :

Monsieur le Maire rappelle les différents taux en 2024 :

Taxes	Taux appliqués en 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.17 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.94 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires) THRS	8.50 %

L'état de notification des produits prévisionnels pour 2025 fait apparaître les chiffres suivants :

	Taux 2025	Produit correspondant en 2025
Taxe d'habitation résidences secondaires - THRS	8.50 %	12 623.00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.17 %	329 979.00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.94 %	31 945.00 €
TOTAUX		374 547.00 €

Une allocation compensatrice de 3 275.00 € s'ajoutera aux produits de la fiscalité locale.

La loi de finances 2025 reconduit le dispositif de majoration spéciale sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Dans les faits, cela permet au conseil municipal de voter cette année une augmentation du taux de la THRS sans être bloqué par les règles de lien avec les taxes foncières.

La commune peut augmenter la THRS de 0.69 % maximum, ce qui la porterait à 9.19 % soit une recette supplémentaire de 1 024.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter seulement le taux de la THRS de 0.69 % comme la loi de finances 2025 l'autorise.

	Taux 2025	Produit correspondant en 2025
Taxe d'habitation résidences secondaires - THRS	9.19 %	13 647.00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.17 %	329 979.00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.94 %	31 945.00 €
TOTAUX		375 571.00 €

Les produits attendus s'établiront donc à 375 571.00 € auxquels s'ajoute l'allocation compensatrice de 3 275.00 €.

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Maintien des taux des taxes foncières	Augmentation de la THRS
Pour	15	15
Contre	00	00
Abstention	00	00

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – LES DEPENSES :

- **Compte 2151 – Réseaux de voirie** : crédits de report de 33 500.00 € (BRAM marquage au sol) avec ajout de 20 950.00 € soit un total de 54 450.00 €.

Programme de voirie pour 2025 (validé en séance de conseil municipal du 17 mars 2025)

- Entreprise SOCALF pour un montant de 9 756.00 € TTC
- Entreprise LACOMBE pour un montant de 8 550.00 € TTC
 - Pour la source du Cruix,
 - Route des Creuses, pour colonne d'eau pluviale,
 - La Ruaz, route du Chêne Clair (reprise d'un accotement qui s'effondre)
 - La Ruaz, Impasse du Pelloux (renforcement en un point notamment pour supporter le poids du véhicule en charge de la collecte des ordures ménagères).

Programme bâtiments :

- **Compte 231 opération 19 – Extension de la salle polyvalente** : crédits de report de 508 200.00 € avec ajout de 105 000.00 € soit un total de 613 200.00 €.
- **Compte 231 opération 12 – Aménagement 2 logements et salle association route des Creuses** : crédits de report de 60 000.00 € avec ajout de 289 500.00 € soit un total de 349 500.00 €.
- **Compte 2131** : inscrit au budget la somme de 85 000.00 €

Programme :

BATIMENTS	NATURE DES TRAVAUX	ENTREPRISE	MONTANT DES TRAVAUX TTC
Eglise	Mise en place de grille anti-pigeons	CHAVANEL Cyrille	1 980.00 €
	Tôle laquée abat-sons	Estimation	1 000.00 €
Bibliothèque	Toiture	CHAVANEL Cyrille	13 820.00 €
	Volets roulants	Estimation	2 000.00 €
Remise des Dimes	Maçonnerie et enduit	Entreprise MERMET	19 539.67 €
	Porte métallique coupe-feu	Entreprise TETE	6 632.60 €
Salle polyvalente	Cheneau	CHAVANEL Cyrille Devis validé	1 505.90 €
Place Henri Dunant	WC public	Estimation	35 000.00 €

- **Compte 2156 – Installation d'un nouveau poteau incendie près du bâtiment du Syndicat AVR** : Devis SOGEDO pour un montant de 13 387.79 € TTC qui sera divisé en trois (1/3 commune – 1/3 Syndicat et 1/3 commune de Pont d'Ain) soit 4 500.00 € TTC

- **Compte 2183 – Informatique école** : acquisition d'un ordinateur portable + disque dur externe + répéteur WIFI pour un montant de total de 637.00 € TTC.
- **Compte 2184 – Mobilier** : inscription de 2 000.00 €
- **Compte 2157 – Matériel et outillage technique** : inscription de 5 000.00 €
 - Jauge électronique chaufferie mairie école pour un montant de 640.00 € - Entreprise PAGE
- **Compte 2188 – Autres** : inscription de 20 000.00 €
 - Achat d'une autolaveuse pour la salle polyvalente
 - Enceinte
 - Borne d'hygiène canine
 - Table pique-nique pour le City
 - Somme de 10 000 € inscrite en prévision changement lave-vaisselle ou autre.

Les dépenses prévues au budget primitif se résument ainsi :

LES DEPENSES			
	RAR	Crédits 2025	Total crédits 2025
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Compte 1641 : Remboursement des emprunts part en capital		34 850.00 €	34 850.00 €
Compte 165 : Dépôts et cautionnement reçus (obligation d'alimenter ce compte proportionnellement au nombre de logements, restitution caution)		1 000.00 €	1 000.00 €
CHAPITRE 16 - TOTAL	0.00 €	35 850.00 €	35 850.00 €
2111 – Terrains nus (projet achat terrain vers ancienne décharge et vers le verger partagé)		4 246.12 €	4 246.12 €
212 – Agencement et aménagements de terrain (Raccordement cuve béton pour récupération des eaux pluviales pour arrosage espaces verts)		2 000.00 €	2 000.00 €
2131 - Constructions et bâtiments publics - programme portant sur : Eglise : Mise en place de grille anti-pigeons + toiture 2 980.00 € TTC Bibliothèque : Toiture + Volets roulants 15 820.00 € TTC Remise des Dimes : Maçonnerie et enduit + Porte métallique coupe-feu 26 200.00 € TTC Salle polyvalente – cheneau 1 510.00 € TTC WC publics – 35 000.00 € TTC		85 000.00 €	85 000.00 €
2151 – Réseaux de voirie – Reste à réaliser : - Marquage au sol sur l'ensemble du territoire communal et aménagement parking vers le local des associations et le cimetière Entreprise BRAM – 33 026.40 € TTC + Archigraph 104.40 € TTC et Achat panneau SEMIO 314.05 € Programme 2025 : - SOCAFL pour 9 756.00 € TTC - LACOMBE POUR 8 550.00 € TTC	33 500.00 €	20 950.00 €	54 950.00 €
2156 – Matériel d'incendie (Nouveau poteau incendie AVR)		4 500.00 €	4 500.00 €
2157 – Matériel et outillage technique (jauge électronique fioul et autre)		5 000.00 €	5 000.00 €
2183 – Matériel de bureau et informatique (Ecole)		700.00 €	700.00 €
2184 - Mobilier		2 000.00 €	2 000.00 €
2188 – Autres (Autolaveuse, enceinte, borne hygiène canine, table de pique-nique et crédit prévisionnel pour remplacement lave-vaisselle, frigidaire, four...) + jeux city		50 000.00 €	50 000.00 €
CHAPITRE 21 - TOTAL	33 500.00 €	174 396.12 €	207 896.12 €
231 – OPERATION 12 – Aménagement 2 logements 121 route des Creuses + salle DAL	60 000.00 €	289 500.00 €	349 500.00 €
231 – OPERATION 19 – Extension de la salle polyvalente	508 200.00 €	108 500.00 €	613 700.00 €

CHAPITRE 23 - TOTAL	568 200.00 €	398 000.00 €	966 200.00 €
27638 – Autres établissements publics (portage financier achat bâtiments consorts BESSON – la dernière annuité de 01/2025 de 26 004.20 € a été redivisée en 3 ans – terme au 31/01/2027)		8 700.00 €	8 700.00 €
27638 – Autres établissements publics portage financier achat propriété des consorts FAFOURNOUX – 2ème annuité sur la base de 4 annuités constantes)		38 100.00 €	38 100.00 €
CHAPITRE 27 - TOTAL		46 800.00 €	46 800.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	601 700.00 €	655 046.12 €	1 256 746.12 €

Les recettes s'établissent comme suit :

LES RECETTES			
	RAR	Crédits 2025	Total crédits 2025
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		254 836.00 €	254 860.00 €
CHAPITRE 001 - TOTAL		254 836.00 €	254 836.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		60 000.00 €	60 000.00 €
CHAPITRE 021 - TOTAL		60 000.00 €	60 000.00 €
10222 - FCTVA		7 290.00 €	7 290.00 €
10226 – Taxe d'aménagement		2 000.00 €	2 000.00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés		169 517.12 €	169 517.12 €
CHAPITRE 10 - TOTAL		178 807.12 €	178 807.12 €
1322 Subvention de la Région – OPERATION 19 – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE	105 000.00 €		105 000.00 €
1323 – Subvention du Département OPERATION 19 – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE	51 742.00 €		51 742.00 €
OPERATION 12 - AMENAGEMENT DE LOGEMENTS AU 121 ROUTE DES CREUSES		25 361.00 €	25 361.00 €
MONTANT TOTAL DU COMPTE 1323	51 742.00 €	25 361.00 €	77 103.00 €
13461 – Subvention de l'Etat – DETR OPERATION 19 – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE	120 000.00 €	10 000.00 €	130 000.00 €
13251 – PET – Communauté d'Agglomération OPERATION 19 – EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE	150 000.00 €		150 000.00 €
13256 – Attribution compensation GBA pour équipements de proximité		17 000.00 €	17 000.00 €
1348 – FONDS VERTS - OPERATION 12 - AMENAGEMENT DE LOGEMENTS AU 121 ROUTE DES CREUSES (en cours d'instruction)		20 000.00 €	20 000.00 €
CHAPITRE 13 – TOTAL	426 742.00 €	72 361.00 €	499 103.00 €
SOUS TOTAL	426 742.00 €	566 004.12 €	992 746.12 €
16 - Emprunts et dettes assimilée 1641 – Emprunts en euros		264 000.00 €	264 000.00 €
CHAPITRE 16 - TOTAL		264 000.00 €	264 000.00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	426 742.00 €	830 004.12 €	1 256 746.12 €

État de la dette :

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts s'élève à 34 850.00 € (dépense prévisionnelle exacte : 34 847.71 €)

La commune n'a plus que 2 emprunts en cours :

Objet de l'emprunt	Montant initialement emprunté	Taux d'intérêts (Taux fixe)	Montant restant dû au 01/01/2025	Annuités	dont		Date de fin de remboursement
					Intérêts	Amortissements	
Aménagements sécuritaires (01/17)	145 000.00 €	0.65 %	29 756.39 €	15 023.41 €	193.42 €	14 829.99 €	2026
Aménagement de l'entrée nord du village (10/2020)	200 000.00 €	0.18 %	100 449.62 €	20 198.53 €	180.81 €	20 017.72 €	2029
TOTAUX	345 000.00 €		130 206.01 €	35 221.94 €	374.23 €	34 847.71 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide et autorise le maire à signer les devis de l'entreprise Cyrille CHAVANEL à savoir :

- Mise en place de grille anti-pigeons pour un montant de 1 980.00 € TTC
- La toiture de la bibliothèque pour un montant de 13 820.00 € TTC

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Validation des devis de l'entreprise CHAVANEL Cyrille
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif tel que présenté.

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Adoption du budget primitif tel que présenté
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN
MISSION DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) :

Le 16 septembre 2019, le conseil municipal avait décidé de signer la convention de transfert de CEE proposée par le Syndicat et lui confier cette mission.

Pour rappel, le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie imposée par l'état, aux fournisseurs d'énergie, appelés obligés. Les Syndicats d'énergie, sont éligibles à ce dispositif et peuvent vendre des CEE. Par ailleurs, le SIEA permet de garantir des prix de vente deux fois supérieurs à des ventes isolées de par la massification issue de ses activités en matière de travaux d'éclairage public et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics.

L'enjeu est de valoriser le maximum de CEE afin de faire bénéficier aux communes et établissements publics du département de l'Ain, du seul financement à leur disposition, dans les meilleures conditions techniques et financières possibles.

Coût des frais des gestion du SIEA : 10 % du produit de la vente de CEE.

La convention signée en 2019 avait une durée de 4 ans, il convient d'adopter une nouvelle délibération et de signer une nouvelle convention de transfert de CEE.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Adoption de la convention
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

PREFECTURE DE L'AIN – TELETRANSMISSION DES ACTES DE COMMANDE PUBLIQUE VIA L'APPLICATION

@CTES :

La commune a signé une convention avec la Préfecture de l'Ain pour la dématérialisation des actes administratifs et des actes budgétaires.

Depuis le 1^{er} octobre 2022, les collectivités volontaires peuvent également télétransmettre les actes de commande publique.

Pour rappel tout marché supérieur à 221 000 € H.T. doit être adressé au contrôle de légalité soit par voie dématérialisée, soit par papier.

Pour appliquer cette télétransmission aux actes de commande publique, le conseil municipal doit adopter une délibération autorisant l'exécutif à signer l'avenant à la convention @CTES avec la Préfecture.

Le conseil municipal, autorise le maire à signer ledit avenant.

Nombre de votants (conseillers présents et pouvoirs)	Adoption de l'avenant à la convention
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

LOCATION AU 7 IMPASSE DES ECOLIERS :

Par délibération du 22 juillet 2024, le Conseil Municipal avait validé la mise en location du bâtiment situé au 7, impasse des Écoliers à Mme GONZALEZ Y DUQUE pour un loyer de 500.00 €.

Pour améliorer l'état des lieux, avec l'accord de la commune, Mme GONZALEZ Y DUQUE a entrepris des travaux pour rendre ce logement plus conforme aux normes actuelles d'habitabilité.

Par délibération du 9 septembre 2024, le conseil municipal avait accordé à Mme Sabrina GONCALVEZ Y DUQUE 3 mois de location gratuite (octobre, novembre et décembre 2024) pour les dépenses qu'elle avait engagées (1 307.27 €).

Madame Sabrina GONCALVEZ Y DUQUE a communiqué les dernières factures de travaux en mairie (en décembre 2024) dont le montant s'élève à 1 149.41 €.

Le Maire propose d'indemniser de nouveau ses travaux, et ce pour la dernière fois, toujours sous forme de location gratuite.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder 2 mois de location gratuite correspondant au mois de mai et juin 2025.

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Décision pour suspension du loyer de Mme Sabrina GONCALVEZ Y DUQUE afin de l'indemniser des travaux réalisés Nombre de mois : 2
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

VERGER PARTAGE :

Le Maire demande au conseil municipal de valider le projet de convention entre la commune et l'association de la Sauvegarde du patrimoine, qui a été communiqué, préalablement à cette séance, à l'ensemble des élus.

Ce projet sera transmis au président de l'association afin qu'il en prenne connaissance, puis une réunion sera programmée afin d'en discuter conjointement.

Cette convention sera ensuite validée par le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Le conseil municipal prend acte et valide le projet de convention.

QUESTIONS DIVERSES :

→ Comptes-rendus de diverses réunions :

Grand Bourg Agglomération – assainissement phase 2 :

Le maire indique que Grand Bourg Agglomération a effectué un état des lieux des réseaux assainissement et eaux pluviales. Des plans très précis ont été élaborés reprenant le nombre d'habitations raccordées, avec repérage des regards, altimétrie et calcul des débits.

Les stations de la commune sont conformes sur les rejets, sauf au hameau du Roset en cas de forts orages. Les pompes vont être reprogrammées afin qu'elles tournent plus régulièrement, cela permettra à l'eau de passer par les roseaux avant d'aller dans le bief.

15 m³ par jour d'eau parasite rentrent dans les stations (6 m³ rien que pour la station de Turgon) une recherche de source va être entreprise. Des actions seront mises en place pour stopper cet apport d'eau dans les canalisations.

Le déversoir d'orage situé à la Vallonière va être également retravaillé (problème d'une source vers l'étang qui remplit le fossé) et rentre dans le réseau. Une solution va être étudiée pour modifier l'exutoire et supprimer les déversements dans le pré de M. Michel Favier, en cas de fortes pluies.

Conseil d'école du 20 mars 2025 :

Jérôme Tron rend compte au conseil municipal des projets et discussions du conseil d'école.

Prévision des effectifs à la rentrée 2025 :

PS : 15 ; MS : 19 ; GS : 20 ; CP : 17 ; CE1 : 18 ; CE2 : 12 ; CM1 : 13 ; CM2 : 15 - TOTAL : 129 élèves

Un exercice sécurité a eu lieu le 27 janvier 2025 et un deuxième sur les risques sismiques a été réalisé ce 14 avril.

Activités :

Les institutrices sont très contentes de la coopération école/bibliothèque.

Vergers partagés : chaque classe a planté un arbre en partenariat avec la Sauvegarde du Patrimoine.

Théâtre : toutes les classes ont préparé un petit spectacle avec l'appui de la comédienne Pascale Paugame de la société Artphonème ; et ont donné une représentation devant leurs camarades de l'école, puis devant leurs parents.

Le carnaval de l'école est programmé pour le 17 avril prochain.

L'intervenante pour la musique a changé. Elle est très investie. Une restitution est prévue le 5 juin.

Une randonnée avec pique-nique sera organisée le 20 mai en collaboration avec Druillat Accueil Loisirs

Les Olympiades auront lieu fin juin.

Athlètes de Handisport : 3 athlètes de l'équipe de France de football des amputés ont assuré une intervention en classe.

Travaux :

Le papier peint de la salle de motricité : un devis sera demandé à Chris Peinture.

Les feuilles des platanes cachent le feu clignotant : les employés communaux feront le nécessaire.

Département de l'Ain :

La commune avait sollicité le Département de l'Ain sur le contenu de la politique « Ain terre de vélo » et sur les possibilités de la mobiliser pour le projet de voie cyclable entre Rossettes et le village. L'objectif était d'accompagner les collectivités à travers des dispositifs d'aides et notamment de la prise en charge et du financement des acquisitions foncières pour les projets d'itinéraires cyclables.

Le Département nous informe que ce dispositif d'accompagnement est abandonné compte-tenu de la situation financière actuelle ; l'exécutif ayant décidé de recentrer ses interventions sur ses compétences obligatoires.

Région Rhône-Alpes – Dotation d’un barnum au profit des associations de la commune :

Le maire indique que la région Auvergne Rhône-Alpes lance un dispositif pour obtenir un barnum de 3 m x 3 m afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations de notre commune.

Le barnum sera attribué gratuitement par la Région.

Les communes bénéficiaires s’engagent :

- à le stocker, l’entretenir et le mutualiser au maximum, pour un usage exclusif des associations locales.
- à s’assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la Région, c'est à dire les communes de moins de 2 000 habitants et situées hors métropoles.

Afin de finaliser ce dossier, le conseil municipal doit autoriser le maire à demander cette dotation.

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise le maire à déposer la demande de dotation d’un barnum au profit des associations communales sur le site de la Région et à signer tout document afférent à ce dossier.

Heure de clôture de la séance : 20 h 45

Date de la prochaine séance : Jeudi 15 mai 2025

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Delphine MAURAND	